

COMITE TECHNIQUE LOCAL

1^{er} juillet 2014

ORDRE DU JOUR :

- Départementalisation des Procédures collectives
- Transfert des donations avec immeubles des pôles enregistrement vers les SPF
- Le diagnostic territorial
- Bilan des ERR/ERD 2013 et point d'étape 2014
- Conditions de vie au travail (TBVS – DUERP et PAP – Baromètre social)
- Modifications des horaires d'ouverture au public.
- Questions diverses

FO DGFIP 56 a demandé d'inscrire en questions diverses les sujets suivants :

- Point d'étape sur la liquidation des dossiers ZUS.
- Prime d' Accueil



A l'issue de la lecture de toutes les déclarations liminaires des organisations syndicales, le Président de ce comité ouvre les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Départementalisation de la gestion des procédures collectives au sein du PRS.

Après une expérimentation estimée satisfaisante, la direction centrale donne le feu vert pour cette départementalisation. A compter du 1^{er} octobre 2014, le PRS avec une cellule dédiée, aura en charge la gestion des nouvelles procédures collectives pour les produits fiscaux de l'ensemble des SIP, SIE et trésoreries. Le stock existant reste à charge des postes concernés.

Au regard de la plus value que peut apporter cette nouvelle cellule, un groupe de travail départemental a estimé à 3 agents cette équipe (1 A et 2 B). Un protocole sera établi afin de définir les modalités de transfert des dossiers.

FO DGFIP 56 déplore une fois encore qu'une réforme se mette en place sans les outils informatiques performants. L'application MEDOC pour les cotes des professionnels doit évoluer, mais QUAND ??? Quant aux cotes des particuliers, le transfert sera manuel. Bien d'autres questions se posent, le protocole en gestation est censé y répondre ? ? ? ? ?

Dans cette nébuleuse, les organisations syndicales à l'unanimité ont voté CONTRE en attendant d'y voir un peu plus clair.

2- Transfert des donations avec immeubles des pôles d'enregistrement vers les Service de Publicité Foncière (SPF).

A compter du 1^{er} juillet 2014, les donations d'immeubles sont soumises à la formalité fusionnée. Cette mesure consiste en la fusion des formalités d'enregistrement et de la publicité foncière et sera donc ainsi une mission des SPF.

Des outils « ad hoc » et des formations sont mis à dispositions du personnel, le dispositif étant lissé jusqu'à la fin de l'année 2014..

Le Président a tenu a préciser que cette simplification de procédure émane du Morbihan.

3 – Le diagnostic départemental

Dans le cadre de la mise en place de la « Démarche Stratégique », il a été demandé à chaque département d'établir un diagnostic afin de déceler les marges de manoeuvre pour mettre en musique cette Démarche stratégique.

Il serait trop laborieux de vous rapporter ici l'ensemble de ce questionnaire. Quelques exemples suffisent à donner le ton.

Je cite :

« Quelle est la situation RH dans le département ?

Avez vous des RAN peu attractives, en déficit structurel d'effectif ?

OUI

Avez-vous des besoins récurrents d'intervention de l'équipe de renfort sur certains postes ?

OUI

Sur combien de postes fragiles ?

14

Certaines communes sont elles trop demandées dans le cadre des mouvements de mutation ?

OUI

Commentaires de la direction :

Les postes fragiles : Allaire, Plouay et Pluvigner (en attente de fermeture depuis plusieurs années) Elven, Le Palais, Gourin, Rohan, Guer, Guémené, SIE Vannes Remparts, SIP, SIE de Pontivy ainsi que les SPF de Ploërmel et Pontivy. Il existe des déséquilibres d'effectifs entre les RAN attractives du littoral et l'intérieur du département. Attractivité du littoral et des services offerts par les grandes agglomérations (Vannes, Auray, Lorient). Fragilité des petites trésoreries eu égard aux faibles effectifs.

Ou encore :

« Comment jugez-vous le réseau de votre département ?

Pour les particuliers ruraux

Selon vous et au regard de la hiérarchie des principales attentes de ces usagers, votre réseau est ?

Réponse : Insuffisamment adapté

Commentaires de la direction :

En réalité pour les usagers ruraux, le réseau est surdimensionné, fragile et lourd à gérer. Dispersion des tâches dans les petites trésoreries.

Fin de citation

La direction nous dit maintenant attendre le retour de la centrale sur ses réponses au questionnaire. Nous ne sommes pas dupes. La « Démarche stratégique » détient déjà les propositions de CASSE Généralisée de la DDFIP.

3- Bilan des ERR/ERD en 2013 et point d'étape pour 2014

La direction nous présente ce bilan chiffré. Le réseau gestion publique a été couvert en 2013 par **2573 jours de dépannage**. Sur **38** sites pouvant prétendre à bénéficier de cette équipe **7** ne l'ont pas demandé ou n'en n'ont pas bénéficié. **6** postes sont gros consommateurs.

Au delà de ces résultats chiffrés **FO DGFIP 56** souligne le travail accompli par cette équipe qui n'œuvre pas toujours dans les conditions les plus favorables.

Il n'en demeure pas moins que la fragilité chronique de certains sites due au manque d'effectif trouve une solution provisoire par l'intervention de ces collègues mais ne résout en rien le mal qui les ronge.

4- Conditions de vie au travail

Le Tableau de veille social (TBVS) est en place depuis maintenant 4 ans. Au travers d'indicateurs semestriels et annuels, il est un outil de suivi et d'alerte pour les Ressources Humaines dans le domaine des conditions de travail.

Quelques chiffres :

Sur 2013, nombre de jours de congés ordinaires de maladie : **6863 jours** soit l'équivalent de **31 agents** sur les **998** que comptent le département., en augmentation de **248 jours** par rapport à 2012. Pourtant le jour de carence était toujours en vigueur.

Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en CET : **2406 jours**. Certes pour certains agents, c'est un choix, mais pour beaucoup, c'est aussi l'impossibilité de poser des congés à des moments choisis.

Le volume horaire écriété est de **3934 h**. Des heures perdues pour les agents mais pas pour l'employeur.....

Le taux de demande de mutation reste stable, toutefois le nombre de demandes insatisfaites est en augmentation (157 contre 129 en 2012)

Pour **FO DGFIP 56**, ces indicateurs démontrent le mal être du réseau. Déjà, au travers du DUERP, l'outil de cotation des risques, ce mal être transpirait en filigrane . **FO DGFIP 56** n'a de cesse de dénoncer cette situation orchestrée par nos dirigeants.

Dans le cadre du Programme annuel de prévention (PAP), découlant du DUERP, est mis en place un groupe de travail CHSCT sur les risques psychosociaux. Nous y participerons afin d'y relayer votre ressenti. Mais, ne nous voilons pas la face, sans moyens budgétaires les marges de manœuvre sont limitées.

Le baromètre social

Fin 2013, certains d'entre nous, à la DGFIP, ont répondu à un sondage sur le climat social de la DGFIP. Le résultat de ce sondage est consternant et rejoint en tout point les constats dénoncés par les organisations syndicales.

Pour **FO DGFIP 56**, dans un contexte budgétaire contraint nul n'était besoin de commanditer un organisme privé pour sonder les agents de la DGFIP afin de court-circuiter les organisations syndicales. Si l'objectif de ce sondage était de démentir les constats des OS, c'est un coup d'épée dans l'eau et de l'argent public dilapidé.

Toutefois, notre direction locale semble inquiète sur les chiffres que révèle cette enquête. Sur la totalité des items, le Morbihan est en dessous de la moyenne nationale de **10 points** environ.

Quelques items significatifs :

Vous vous reconnaissez dans les valeurs de la DGFIP

Tout à fait d'accord et plutôt d'accord	DDFIP 56 59%	DGFIP 71%
---	-------------------------------	----------------------------

Le climat social vous paraît

Très bon et plutôt bon	DDFIP 56	DGFIP
Au sein de la DGFIP	19%	25%
Au sein de votre direction/structure	24%	34%

Globalement êtes-vous satisfait de votre travail aujourd'hui ?

Très satisfait et plutôt satisfait	DDFIP 56 45%	DGFIP 55%
------------------------------------	-------------------------------	----------------------------

Satisfaction sur la reconnaissance de votre travail

DDFIP 56 25%	DGFIP 33%
-------------------------------	----------------------------

Comment en est-on arrivé là dans le Morbihan ? ? ? ? ? ? ? ? ? ?

Changement d'horaires d'ouverture au public

5 sites sont à l'ordre du jour, le CDIF de Ploërmel, les CFP de Guer et La Gacilly en 2^{ème} présentation ainsi que les CFP de Gourin et Plouay en 1^{ère} présentation en CT. Ces demandes sont légitimes, cependant, toutes les OS se prononcent CONTRE.

Explication du vote **FO DGFIP 56**

Les conditions de travail et la sécurité des postes ruraux sont pour **FO DGFIP 56** une priorité. Nous respectons la demande des agents. C'est bien là toute l'ambiguïté du sujet. Mais nous ne pouvons militer pour le maintien d'un service public de qualité sur tout le territoire, contester les suppressions d'effectifs, tout en acceptant en comité technique des réductions d'horaires d'ouverture au public motivées par le manque d'effectif. Il en va de notre crédibilité. Nous sommes conscients que la position adoptée par les organisations syndicales prolonge les difficultés de fonctionnement des postes comptables, en application des nouvelles règles en Comité Technique. Le vote négatif de l'ensemble de la parité syndicale oblige la direction à représenter la demande au prochain comité technique avant de pouvoir autoriser le poste à modifier ses horaires.

6- Questions diverses.

➤ **Liquidation des dossiers ZUS**

26 dossiers ont été remontés à la centrale fin 2013 début 2014. Seuls **3 dossiers** sont clos.

Les RH comme les agents bénéficiaires sont dans l'attente des **23 dossiers restants**.

Il est vrai que les ressources humaines sont fort sollicitées ces derniers mois avec de gros chantiers à mettre en œuvre, le nouvel outil des frais de déplacements, l'harmonisation du régime indemnitaire, etc....

➤ **Prime d'accueil**

Cette prime n'a pas été sans provoquer quelques remous dans le département. **FO DGFIP 56** dénonce les modalités de mise en place sujettes à interprétations selon les départements, ainsi que le déficit de communication entre les chefs de service et les agents bénéficiaires. Pour certains, seule la lecture du bulletin de salaire indiquera la quotité de prime liquidée.

Dans le 56, 50 agents en ont bénéficiés au prorata du temps d'accueil réalisé, la liquidation allant de 50 € à 400 € brut.

Plus que jamais, une nécessité!

Avec **FO** : Libre, indépendant, déterminé!

CONTACTEZ NOUS - REJOIGNEZ NOUS

Au **02.97.68.17.46**- fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr



HESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Morbihan**

